

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 1477**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

Mécanicien agricole (BTM)

Nouvel intitulé : Mécanicien de matériels agricoles (BTM)

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Assemblée permanente des chambres de métiers et de l'artisanat (APCMA)	Le Président de l'APCM; Le président de la CM par délégation du président de l'APCM, Président

Niveau et/ou domaine d'activité

IV (Nomenclature de 1969)

4 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

252r Entretien et réparation des automobiles, cycles et motocycles, véhicules industriels, engins agricoles et de chantiers; Entretien, maintenance, réparation de moteurs thermiques et de machineries de navire

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

- Le mécanicien agricole assume les activités suivantes : - Gestion du fonctionnement d'un atelier de réparation de matériels agricoles
- Organisation de l'ensemble des différentes interventions relevant de la maintenance (entretien, réparation, service après vente SAV) et de l'adaptation de matériels agricoles
 - Réalisation d'activités de maintenance préventive et corrective de matériels agricoles
 - Accueil, information commerciale, conseil technique de la clientèle
 - Animation d'équipe
 - Gestion des coûts de fabrication en fonction de la clientèle

Les capacités attestées renvoient à deux grands domaines de compétences : un domaine de compétences appliquées à la production ; un domaine de compétences transversales appliquées à l'organisation, la gestion et la commercialisation de la production.

1) Domaine professionnel : être capable de :

- organiser, approvisionner les postes de travail en fonction de la demande et des priorités
- maintenir en état de marche et de conformité les équipements de travail
- assurer l'interface client/atelier/chef d'entreprise : devis, ordre de réparation, compte rendu d'intervention
- diagnostiquer les dysfonctionnements et réparer les systèmes électriques/électroniques / électromécanique / hydrauliques / pneumatiques, des ensembles mécaniques de motorisation : maîtrise des techniques et des technologies, de l'utilisation de l'outillage et des aides technologiques
- contrôler, régler et tester les machines en respectant les procédures et règles de sécurité : maîtrise des procédures

2) Dans le domaine des compétences transversales :

- évaluer les coûts et les frais indirects liés à la réparation, optimiser l'organisation pour gérer au mieux les coûts de fabrication
- organiser son travail et celui des collègues pour optimiser la gestion de la production
- animer une équipe pour développer ses compétences et son efficacité.

Le BTM mécanicien agricole sanctionne une double qualification demandée par la profession : celle d'un professionnel hautement qualifié et celle de chef d'atelier ou second de chef d'entreprise artisanale.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

- Secteur de l'entretien réparation de machine agricole.
- Mécanicien agricole - Responsable d'atelier de réparation en machinisme agricole
 - Artisan mécanicien agricole

Codes des fiches ROME les plus proches :

I1603 : Maintenance d'engins de chantier, levage, manutention et de machines agricoles

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Le BTM n'est accessible qu'aux titulaires d'un CAP mécanicien en tracteur et matériel agricole, ou à défaut de 3 ans d'expérience professionnelle dans l'activité.

La délivrance de la certification repose sur un examen terminal comprenant deux composantes :

1) Composante concernant la production comprenant :

- Une épreuve de technologie : analyse du fonctionnement d'un ensemble mécanique, hydraulique, électrique...
- Une épreuve de pratique professionnelle : mise en situation réelle de responsable d'atelier dans laquelle le candidat tire au sort une machine (tracteur...) sur laquelle le candidat effectue son épreuve
- Une évaluation des acquis pratiques en entreprise, effectuée en situation de travail par le chef d'entreprise/maître d'apprentissage pour les candidats issus de l'apprentissage

- 2) Composante transversale comprenant :
- Une étude de cas
 - Un exercice oral de résolution de problèmes
 - Un mémoire et sa soutenance
 - Une épreuve orale de langue vivante professionnelle.

Le BTM est délivré aux candidats ayant obtenu une moyenne de 10 sur 20 à l'ensemble des épreuves sans note éliminatoire.

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	
En contrat d'apprentissage	X	- représentants de la profession (80 %) - formateurs chargés de la préparation au Brevet technique de métiers (20%)
Après un parcours de formation continue	X	idem
En contrat de professionnalisation	X	idem
Par candidature individuelle	X	
Dispositif VAE non prévu à l'heure actuelle	X	

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
Autres certifications : BM : les titulaires du BTM mécanicien agricole sont dispensés par équivalence de la partie professionnelle du BM mécanicien agricole	

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 11 mars 2004 publié au Journal Officiel du 13 mars 2004 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

- Arrêté du 26 mai 2000 publié au Journal Officiel du 8 juin 2000 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.
- Arrêté du 27 septembre 2000 publié au Journal Officiel du 3 octobre 2000 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. Liste des sites labellisés au 29 février 2000.
- Arrêté du 6 juillet 2001 publié au Journal Officiel du 14 juillet 2001 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. Liste des sites labellisés arrêtée au 29 mai 2001.
- Arrêté du 6 août 2002 publié au Journal Officiel du 20 août 2002 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. Liste des sites labellisés arrêtée au 13 mai 2002.
- Arrêté du 3 octobre 2002 paru au JO du 12 octobre 2002 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. L'homologation est prolongée jusqu'au 31 décembre 2003.

Décret n° 2004-171 du 19 février 2004 modifiant le décret n° 2002-616 du 26 avril 2002 relatif au répertoire national des certifications professionnelles (publié au Journal Officiel du 22 février 2004). La validité du titre est prorogée jusqu'au 31 décembre 2005.

Pour plus d'informations

Statistiques :

environ 25 titulaires de la certification par an

Autres sources d'information :

<http://www.apcm.com>

Lieu(x) de certification :

Assemblée permanente des chambres de métiers (APCM) 12, avenue Marceau

75008 Paris

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

- Chambre des métiers : - Charente-Maritime : La Rochelle (17)
- Bretagne : Rennes (35)
- Manche : Coutances (50)
- Marne : Reims (51)
- Nièvre : Nevers (58)

Historique de la certification :

Certification suivante : Mécanicien de matériels agricoles (BTM)